



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

structures administratives

Question écrite n° 70223

Texte de la question

M. Michel Sainte-Marie attire l'attention de M. le Premier ministre sur la question des budgets de la Commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS). Le budget, figurant dans l'action « défense des droits et protection des libertés » du programme « direction de l'action du Gouvernement » et rattaché au Premier ministre, s'élève à un peu moins de 730 000 euros pour l'année 2008. Les crédits de paiement prévus dans la loi de finances pour 2009 s'élèvent à un peu plus de 780 000 euros. Dès sa création, la CNDS disposait de moyens financiers et surtout humains trop faibles. Les premières années d'activité ont donc été très difficiles. De 2001 à 2006, le personnel administratif ne comprenait que trois personnes à temps plein. Il est maintenant de sept. Ce très faible budget n'a pas non plus évolué au regard du nombre croissant des saisines : en 2002, la CNDS enregistrait 40 affaires et était dotée d'environ 450 000 euros, alors qu'elle en a enregistré 152 en 2008, près de quatre fois plus. Évoquée dans un rapport parlementaire, l'insuffisance des crédits budgétaires de la CNDS a même été à l'origine d'une crise en 2005, année au cours de laquelle ils ont été gelés. Les réactions relayées par la presse, des parlementaires, des associations et des organismes internationaux ont été suivies d'une restauration des crédits initiaux. Une augmentation des moyens humains a été indispensable. Actuellement, quatre rapporteurs adjoints dont deux à temps plein sont au service de la CNDS. La faiblesse du budget demeure handicapante en ce qu'elle met en question la capacité d'action et l'indépendance de la CNDS. Alors que son audience s'accroît constamment, et avec elle le nombre de saisines, elle souffre d'une insuffisance du volume d'emplois mis à sa disposition. Ainsi, chacun des rapporteurs adjoints est en permanence en charge d'une cinquantaine de dossiers en cours d'instruction. Le manque de moyens a également pour conséquence un allongement de la durée de traitement des dossiers, qui s'élève aujourd'hui en moyenne à environ un an. La CNDS perd en efficacité et en réactivité, qualités essentielles à son affirmation comme autorité au service des citoyens. L'insuffisance du budget est également frappante au regard des moyens dont disposent dans les autres pays les instances de contrôle similaires. Par exemple, l'*ombudsman* de la police, en Irlande du nord, est assisté d'une centaine de collaborateurs. Les autres autorités administratives indépendantes compétentes pour les questions de droits fondamentaux disposent également d'un budget nettement plus important. À titre de comparaison, le Contrôleur général des lieux de privation de liberté est doté d'un budget d'environ 3 millions d'euros et de 18 emplois à temps plein, pour l'année 2009. La HALDE dispose d'environ 12 millions d'euros et de 82 emplois à temps plein. L'augmentation des moyens humains s'impose en priorité. Une procédure allégée et accélérée de classement pourrait être également envisagée afin de permettre aux rapporteurs de se concentrer sur les affaires les plus difficiles et les plus sensibles. Dans le cas où une saisine directe serait mise en place, une augmentation des moyens serait encore plus nécessaire, pour ne pas dire vitale. Aussi sur cette question fondamentale concernant la préservation des libertés dans notre pays il lui demande quels sont les moyens qu'il entend mettre en oeuvre afin de renforcer cette institution si importante tant d'un point de vue symbolique que d'un point de vue réel.

Texte de la réponse

Les crédits et les emplois alloués à la Commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS) sont, depuis 2009, rattachés à l'action « Sécurité et protection des libertés » du programme n° 308 « Protection des droits et libertés », qui rassemble les crédits de plusieurs autorités administratives indépendantes. Avant la création de ce programme, de 2006 à 2008, les moyens de la CNDS étaient inscrits à l'action « Défense et protection des libertés » du programme n° 129 « Coordination du travail gouvernemental ». Auparavant, ces moyens figuraient au budget des services généraux du Premier ministre. Le tableau ci-après récapitule les droits ouverts depuis 2001 au bénéfice de la CNDS, en crédits et en personnel, ainsi que les moyens consommés. S'agissant de l'avenir, il convient de rappeler que la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 a introduit dans la Constitution le titre XI bis consacré au Défenseur des droits. Afin de permettre sa création, le Gouvernement a déposé sur le bureau du Sénat, le 9 septembre 2009, un projet de loi organique et un projet de loi relatifs au Défenseur des droits. Ces projets prévoient que le Défenseur des droits regroupera les fonctions aujourd'hui exercées par le Médiateur de la République, le Défenseur des enfants et la Commission nationale de déontologie de la sécurité, auxquels il se substituera.

(En euros.)

		2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Données budgétaires										
Crédits ouverts (1)										
Titre 2 (AE = C)		88 640	159 635	159 938	160 824	172 767	355 486	399 400	391 000	421 827
Hors titre 2	AE	59 380	224 721	306 463	347 034	372 237	375 168	414 426	351 171	351 917
	CP					545 004	375 168	377 119	351 171	351 917
Total	AE	148 020	384 356	466 401	507 858		730 654	814 426	742 171	773 744
	CP						730 654	777 119	742 171	773 744
Crédits consommés (1)										
Titre 2 (AE = CP)		88 640	159 635	159 938	160 824	172 767	257 074	311 140	386 452	422 757
Hors titre 2	AE	59 380	224 721	306 463	262 690	260 201	238 805	289 924	246 379	305 207
	CP						201 498	255 104	272 580	288 039
Total	AE	148 020	384 356	466 401	423 514	432 968	495 879	601 064	632 831	727 964
	CP						458 572	526 244	659 032	710 796
Emplois										
Plafond d'emplois (2)										
A+		1	1	1	1	1	1	1	1	1
A		1	1	1	1	1	1	2		
B										

C		1	1	1	1	1	1	2	2	3
contractuels									3	3
Emplois consommés (3)										
A+		1	1	1	1	1				
A			1	1	1	1				
B										
C		1	1	1	1	1		2	1	2
contractuels								3	5	5
(1) En AE/CP à compter de 2006. (2) Emplois budgétaires avant 2006. (3) Effectifs réalisés avant 2006.										

Données clés

Auteur : [M. Michel Sainte-Marie](#)**Circonscription :** Gironde (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche**Type de question :** Question écrite**Numéro de la question :** 70223**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état**Ministère interrogé :** Premier ministre**Ministère attributaire :** Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 février 2010, page 960**Réponse publiée le :** 22 mars 2011, page 2705